

# Justice Taubira : Eric Zemmour et Christine Tasin encore devant les tribunaux

écrit par Paul Le Poulpe | 24 juin 2015



Christine Tasin et Eric Zemmour ne se sont rencontrés qu'une seule fois. C'était en 2011, lorsque le site « *Enquête et Débat* », animé par Jean Robin, avait organisé un prix pour la Liberté d'expression. Le journaliste du *Figaro* avait gagné haut la main, devant Dieudonné et Christine, arrivée troisième. Cela n'empêchera pas, deux ans plus tard, l'organisateur de cette sympathique initiative de poursuivre devant les tribunaux (et d'être débouté) la présidente de *Résistance républicaine* et Pierre Cassen, les accusant de manière grotesque de l'avoir menacé de mort. Comme quoi il n'y a pas qu'à gauche qu'il y a des « Je suis Charlie » qui usent des tribunaux pour faire taire ceux dont la parole libre les dérange.

Ce n'est pas cette semaine qu'Eric et Christine se rencontreront de nouveau, mais pourtant, l'un comme l'autre seront de nouveau traînés au tribunal par les racketteurs d'Etat que sont le Cran et la Ligue des Droits de l'Homme.

Ce mercredi 24 juin, le journaliste du *Figaro* passera encore devant la 17e chambre correctionnelle de Paris, suite à une

plainte du procureur de la République (sous les ordres de Taubira), relayée par les vautours habituels : Cran, Licra, Mrap et UEJF. Son crime ? Avoir expliqué, dans une chronique de *RTL*, que les sociétés homogènes comme le Japon étaient moins soumises à la violence que les sociétés hétérogènes, dans ces termes là.

**« Seules les sociétés homogènes comme le Japon, ayant refusé de longue date l'immigration de masse, et protégées par des barrières naturelles, si elles n'ignorent nullement les trafics de mafia, échappent à cette violence de la rue. Notre territoire, privé de la protection de ses anciennes frontières, renoue dans les villes, mais aussi dans les campagnes, avec les grandes razzias, les pillages d'autrefois, les Normands, les Huns, les Arabes. Les grandes invasions d'après la chute de Rome sont désormais remplacées par des bandes de Tchétchènes, de Roms, de Kosovars, de Maghrébins, d'Africains, qui dévalisent, violentent ou dépouillent. Une population française sidérée et prostrée crie sa fureur, mais celle-ci se perd dans le vide intersidéral des statistiques. »**

[http://www.le-cran.fr/communiqu%C3%A9-cran-associations-noires-de-france-lire-zemmour-et-rtl-convoqu%C3%A9s-devant-le-tribunal-correctionnel-de-paris-le-24-juin-2015-a-13h30\\_261\\_0\\_0.html](http://www.le-cran.fr/communiqu%C3%A9-cran-associations-noires-de-france-lire-zemmour-et-rtl-convoqu%C3%A9s-devant-le-tribunal-correctionnel-de-paris-le-24-juin-2015-a-13h30_261_0_0.html)

A noter que le Cran, qui traîne également au tribunal l'employeur d'Eric, *RTL*, qui a courageusement résisté aux pressions de la police politique de la pensée, contrairement à *I-Télé*, ne cache même pas l'objectif, dans son communiqué : obliger les médias, à travers une condamnation de la radio, à faire disparaître du paysage politique les discours de l'auteur de « Le suicide français », même si ceux-ci sont partagés par la majorité de nos compatriotes.

Christine Tasin, elle, a disparu depuis longtemps du paysage médiatique, dans lequel elle n'a fait qu'une brève apparition, le temps d'une émission de Taddéi et d'une autre de Giesbert, où, dans ce dernier cas, elle fut l'objet d'un rare mépris de

la part de la puissance invitante.

Elle n'a donc pour s'exprimer que ses vidéos, son blog personnel, le site de *Résistance républicaine*, *Riposte Laïque* et, de temps en temps, des sites amis, comme *Nouvelles de France* ou *Boulevard Voltaire*, qui la sollicitent pour un texte, ou bien *Radio Courtoisie* ou *TV-Libertés*, qui l'invitent ponctuellement à leurs émissions, voire d'autres sites résistants qui reprennent ses textes. C'est à la suite d'une publication d'un article sur le site fondé par Robert Ménard, Emmanuelle Duverger et Dominique Jamet que Christine se retrouvera devant la Cour d'Appel du tribunal de Paris, le jeudi 25 juin, en compagnie du dernier nommé.

<http://www.bvoltaire.fr/christinetasin/que-faire-des-musulmans-une-fois-le-coran-interdit,13185>

✘ En première instance, devant la 17e chambre correctionnelle, où elle comparaissait avec Dominique Jamet, elle fut condamnée à 1000 euros d'amende, dont 500 avec sursis. Il convient de se souvenir que, dans cet article, elle expliquait, suite à la question d'un autre contributeur, comment elle voyait l'application de l'interdiction éventuelle de l'islam en France. Elle y prédisait que, dans ce cas, quelques extrémistes (aujourd'hui on dirait djihadistes) appelleraient sans doute à de actions violentes et chercheraient à provoquer des émeutes. Elle expliquait alors que, dans ce cas, « *il faudrait tirer dans le tas* », ce qui paraît le minimum qui doit se faire à chaque fois que des putschistes cherchent à renverser un Etat démocratique. Elle ajoutait pour conclure qu'elle était convaincue que la très grande majorité des musulmans choisirait la République plutôt que la charia.

Cette phrase, dans laquelle certains verront un grand optimisme, ne lui avait pas épargné une plainte des sbires de l'éléphantésque Tubiana, dans des conditions qu'il convient de rappeler.

Pendant plusieurs mois, personne n'avait réagi à l'article de Christine, ni les associations musulmanes, ni les racketteurs de l'antiracisme, commissaires politiques d'Etat. C'est alors que celui que nous avons appelé le minable mouchard Guillaume Weill Raynal entra en action, avec la complicité des vopos du *Nouvel Observateur*. Il interpella carrément Christiane Taubira et les dites associations, s'indignant que la coupable n'ait pas encore été traînée devant la 17e Chambre.

<http://ripostelaique.com/le-minable-mouchard-guillaume-weill-raynal-et-ses-sales-methodes-dislamo-collabo.html>

Aussitôt dit, aussitôt fait, dès le lendemain, la LDH, doigt sur la couture du pantalon, déposait plainte, et l'islamo-collabo aux ordres, Askolovitch, alors salarié du Qatar, présentait sur les antennes Christine comme une femme qui appelait à tirer sur tous les musulmans. Pour la petite histoire, la plainte que la présidente de *Résistance républicaine* déposa contre lui ne fut pas instruite par le procureur de la République, qui préféra donner suite, par contre, à celle de Tubiana et de sa clique de lèche-babouches.

✘ Les spectateurs du procès n'oublieront pas l'attitude de celui qu'on surnomme "l'Enflure", dans les couloirs des tribunaux parisiens. Christine ayant donné, par précaution, l'adresse de son avocat, celui-ci trépigna dans son box, et exigea de connaître l'adresse personnelle de notre amie. Pour quoi en faire ?

Voilà deux exemples qui montrent la réalité de la France de Hollande-Valls-Taubira-Cazeneuve. A plat ventre devant les islamistes, après les crimes de leurs coreligionnaires, et impitoyables avec des patriotes courageux comme Eric ou Christine, qui utilisent leur liberté de parole pour alerter les Français sur la réalité de l'islam et de l'invasion migratoire, avec la complicité d'associations parasites qui n'ont pas de militants, mais beaucoup de subventions.

Tout cela se paiera un jour, et cher.

**Paul Le Poulpe**